

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : David Talbot

<https://www.cadre21.org/membres/d4d7bb0ce7e7dc44c6722a23>

Date d'obtention : 2023-06-08 15:57:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une méthode structurée afin de guider nos interventions. Dans un premier temps, il est important de parler à la victime ou à l'auteur du signalement. Cela permettra d'évaluer l'incident et de vérifier l'information en remplissant la grille d'évaluation de l'incident. Il est ensuite important d'effectuer une cueillette d'informations, en remplissant à nouveau la grille d'évaluation de l'incident, en rencontrant les autres jeunes impliqués dans la situation. Cette collecte permet de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un acte impulsif, saisir les appareils électroniques et contacter le service de Police. Une rencontre de sensibilisation peut avoir lieu. S'il s'agit d'un acte malveillant, saisir les appareils électroniques et téléphoner au service de Police qui prendra la situation en charge. Des mesures doivent être prises pour l'établissement scolaire selon les politiques et un signalement à la DPJ. Valider avec le service de Police la meilleure manière d'aviser les parents des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les mises en situation, il est important d'enclencher la trousse sexto dès que des informations la laissent croire qu'une situation de sexto peut avoir un impact sur un jeune impliqué dans le milieu scolaire. La situation doit être rapportée par la jeune victime ou une personne impliquée. Si une information provient exclusivement de l'extérieur et est rapportée par un parent et que cela n'influence pas le fonctionnement du jeune en classe ou à l'école, la situation doit être gérée par le service de Police. Il est important dans les 3 situations, de recueillir l'information avec la grille d'évaluation pour tout les jeunes impliqués. Le but est d'identifier la nature des gestes et d'agir rapidement pour ralentir la propagation des photos. En tout temps, dans les 3 situations, il est important que les jeunes comprennent qu'ils fassent partie de la solution, que la confidentialité soit à l'avant-plan. Il est aussi prioritaire de ne pas agir comme mandataire du service de Police. L'intervenant scolaire parle aux jeunes impliqués et recueille l'information en lien avec les informations du milieu scolaire. Il ne doit pas se faire porteur des interventions qui appartiennent aux policiers. L'important est de référer aux policiers dans le cas où les jeunes ne collaborent pas (instigateur ou victime). Si on a des raisons de croire que les appareils électroniques des jeunes contiennent du contenu pornographique, il faut confisquer rapidement les appareils. Dans tout le processus, il faut être bienveillant, sans jugement et s'en tenir aux étapes identifiés dans la trousse et aux ententes de l'établissement et des partenaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y en a plusieurs sans que ce soit des étapes. Le fait de s'en tenir aux bonnes pratiques, éviter de regarder les photos et porter attention aux informations sensibles. Encourager les jeunes à collaborer à la cueillette d'information. Bien cibler un geste impulsif et un geste malveillant. C'est pourquoi, les étapes 1 à 4 sont cruciales afin de bien récolter l'information et ensuite de bien orienter la suite des interventions. La rencontre avec l'instigateur et le fait de réaliser que cela implique de la pornographie juvénile sont aussi des étapes importantes. L'étape délicate, est aussi la saisie du matériel électronique. Ce qui est rassurant, en s'en tenant à la trousse sexto et aux étapes claires et précises, les moments délicats seront plus faciles à gérer.